

# 250

# Domaine public

## J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
No 250 22 novembre 1973  
Dixième année  
Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1974: 38 francs  
Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Claude Favez

## L'axe Kloten-Cointrin

*Un rôle non négligeable des partis est de fournir, eux seuls, les magistrats. En fait, ils choisissent : peuple et Parlement ratifient, avec de rares manifestations d'humeur ou d'indépendance.*

*Les comités et les groupes ont de la sorte désigné leur homme pour les élections du Conseil fédéral. L'affaire est d'importance. Un renouvellement de 3 sur 7 représente un brassage aussi important, ou plus important, qu'un changement de ministère dans un pays à régime parlementaire. L'affaire est d'importance de surcroît, parce que chacun sent obscurément que la Suisse va aborder une période très difficile de son histoire ; les signes (hélas, il faudrait dire les symptômes) sont là : inflation, poussée de l'extrême-droite, etc.*

*Dans cette situation, le choix préalable des partis n'enthousiasme pas. On ne peut, ni ne veut ici, critiquer les hommes : ils seront à juger sur leurs actes, dans leurs nouvelles fonctions et, ajoutons avec impertinence, qu'on doit jusque là les mettre au bénéfice du doute.*

*Mais au-delà des hommes dont le choix n'est qu'un épiphénomène, on sent des phénomènes profonds qui inquiètent. Nous en relevons trois.*

*Le renforcement de la droite, d'abord. Le Genevois Schmitt a reçu (l'ayant sollicité) l'appui de la droite radicale, c'est-à-dire de celle qui est en osmose avec la grande industrie et les arts et métiers. Quant à M. Franzoni, sous son amabilité, il a l'air tellement malin qu'il serait étonnant qu'il ne le soit pas. Il n'a pas, à le juger sur la mine, la tête d'un homme qui dérangerait les affaires suisses (dommage, d'ailleurs, que les authentiques réformistes du parti démo-chrétien n'aient pas affiché dans leur zèle légiférant des choix fédéralistes plus clairs : leur position aurait été plus forte).*

*Le deuxième phénomène est le poids accru des métropoles. L'axe Zurich-Genève s'impose clairement. On va de Cointrin à Kloten sans escale. Pour que cela soit, on a même vu un Starobinsky participer à l'union sacrée genevoise. A cette dynamique s'oppose la stagnation vaudoise et encore plus bernoise. Ne dit-on pas que Berne ne trouve pas de successeur à M. Gnaegi, dont on aurait pourtant imaginé qu'il n'est pas irremplaçable ? Cet affaiblissement, qui se double d'un malaise paysan, prépare de beaux jours à M. Schwarzenbach qui pourra jouer sur les tentations conservatrices de ces cantons aussi bien que sur la xénophobie des métropoles.*

*Devant cette situation, le parti socialiste a choisi de ne pas choisir. M. Schmid a été désigné pour les mêmes raisons qui l'ont porté à la présidence du parti : trouver une moyenne entre les diverses tendances.*

*Alors qu'on aurait souhaité un renouvellement qui signifie, devant les circonstances difficiles, volonté de réforme, on ne voit qu'une volonté de ne pas déranger la Suisse de la Bahnhofstrasse.*

*Reste le Parlement.*

### DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : A paraître : Les mémoires de Jules Humbert-Droz, tome IV ; p. 4/5 : Entre la Suisse et le Brésil, des relations commerciales de rêve ; p. 5 : Genève : Fonds privés pour les écoles publiques ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 7 : Valais : une brèche — Le Chili aujourd'hui ; p. 8 : Révision de l'assurance maladie et accidents : la guerre de 80 ans.

## Les mémoires de Jules Humbert-Droz: tome IV

*Les mémoires de Jules Humbert-Droz sont aujourd'hui publiées dans leur totalité : Mme Jenny Humbert-Droz vient de mettre la dernière main à un quatrième tome intitulé « Le couronnement d'une vie de combat » (1941-1971) 1.*

*Ainsi, après « Mon évolution du tolstoïsme au communisme » (1891-1921), « De Lénine à Staline » (1921-1931), et « Dix ans de lutte antifasciste » (1931-1941), c'est tout le combat d'un grand homme politique qui est aujourd'hui accessible au grand public, un combat qui éclaire les luttes actuelles d'un jour précieusement.*

*La première partie de ce dernier livre rappelle des situations et des faits d'une extrême gravité : menaces du fascisme en Suisse, vie chère,*

1 Publié à La Baconnière. En souscription jusqu'au 30 novembre 1973.

### 1943 : Le Parti communiste suisse au pied du mur

*Le 22 mai 1943, à la veille de son exclusion du Parti communiste suisse, J. Humbert-Droz formulait, dans un document d'une douzaine de pages adressé à la direction du parti, ses critiques de la politique suivie par le parti et sa conception des tâches qu'il avait à remplir. On y lit entre autres :*

*« A l'échelle suisse, nos tâches sont plus difficiles à déterminer que dans les pays en guerre ou occupés, à cause de notre situation internationale particulière au cœur des événements mondiaux, à cause de notre neutralité de principe et des larges concessions, contraires à la neutralité, faites aux puissances de l'Axe. (...) La situation militaire a sensiblement modifié l'attitude de la grande majorité de notre bourgeoisie, qui ne croit plus à la victoire de l'Axe. Actuellement la bourgeoisie suisse est divisée, mais notre gouvernement reste*

*conflit d'Humbert-Droz avec la direction du Parti communiste et son exclusion du parti, scandale Hofmaier et ses répercussions sur le mouvement ouvrier suisse, dissolution de l'Internationale communiste, vaines tentatives de réaliser un front unique des socialistes et des communistes.*

*La deuxième partie se rapporte à la rentrée d'Humbert-Droz au Parti socialiste et à son activité de secrétaire central du parti, de 1947 à 1959. De nombreuses citations de ses articles dans la presse socialiste suisse romande permettent de suivre le fil de sa pensée, au cours des années d'après-guerre et jusqu'en 1971, sur les sujets les plus saillants de politique internationale.*

*Nous donnons ci-dessous la parole à Humbert-Droz pour quelques extraits qui situent le climat de l'ouvrage.*

prisonnier de sa politique extérieure de 1940. On encaisse encore, dans certains milieux de la bourgeoisie, des profits énormes du commerce avec l'Allemagne. Il est évident que les intérêts divisés de la bourgeoisie au pouvoir et les fortes sympathies du peuple pour l'Union soviétique rendent plus facile le rassemblement des forces progressistes et démocratiques en Suisse contre les dangers de l'Axe et pour la formation d'un large front populaire.

» Dans cette situation, quelle doit être la tâche du parti ? (...) La première et la plus importante tâche de notre parti est de manifester l'entière solidarité de la classe ouvrière et du peuple suisse avec les peuples en lutte contre le fascisme, tout en restant fidèles à la neutralité, en faisant tout le possible pour que le pays reste à l'écart des conflits guerriers et en contraignant la Suisse à cesser d'offrir ses services pour la guerre aux puissances de l'Axe.

» Un autre devoir du parti est d'utiliser le courant antifasciste, très fort et très répandu, et d'en faire un large front démocratique pour la défense du pays et en faveur d'une solidarité active avec les peuples en lutte, l'Union soviétique en premier lieu. Les sympathies et l'intérêt qu'éveillent l'Armée rouge et les expériences de l'Union soviétique auraient dû susciter un fort courant pour la reprise des relations avec l'URSS (...). Ici le parti n'a pas rempli son devoir. (...) »

### 1969 : La « dégénérescence bureaucratique » communiste

*Dans un article de mai 1969, destiné à une revue yougoslave de Zagreb, intitulé « L'hégémonie russe sur le mouvement communiste international », J. Humbert-Droz concluait par ces lignes, au sujet de l'Internationale communiste :*

*« La dissolution de l'Internationale communiste fut la conséquence logique de l'hégémonie prise par le Parti communiste russe sur ce qui restait de l'Internationale. (...)*

*» Jamais l'exécutif de l'Internationale communiste n'aurait approuvé l'intervention militaire de l'URSS en Tchécoslovaquie. Je me souviens que j'avais écrit, en 1927, que le Parti communiste soviétique, section de l'Internationale comme les autres, devait soumettre à l'Internationale ses conflits internes, comme au temps de Lénine. Boukharine m'avertit que Staline avait été très fâché de cette prétention de comparer le parti russe aux autres sections de l'Internationale.*

*» De Lénine à Staline, le chemin parcouru par la Révolution russe fut celui de l'internationalisme à l'impérialisme. L'hégémonie russe qui, au début du Comintern, était acceptée à cause de la très grande autorité politique et morale de Lénine, se transforma sous Staline en une crainte des exclusions arbitraires et des répressions policières, puis en une pression et une oppression ouvertes de l'armée soviétique. A mesure que son autorité politique et morale faiblissait, le Parti communiste russe recourut aux arrestations, aux exécutions,*

aux procès montés par la police, et maintenant aux agressions et occupations militaires.

» C'est au moment où la jeunesse de tous les pays et de très larges couches de la population contestent le régime capitaliste et luttent pour la liberté et la paix que la Révolution russe et le « communisme » offrent le spectacle décevant de leur dégénérescence bureaucratique et néo-colonialiste et d'une crainte malade devant toute manifestation de liberté et d'indépendance. »

### 1945 : Les leçons de la guerre

*Texte tiré du rapport de Jules Humbert-Droz, au congrès de Bienne du PSS, le 1er juillet 1945 sur « La situation internationale et les tâches de la classe ouvrière » :*

« Nous sommes entrés dans une période de transition. Le monde de demain sera ce que nous le ferons. La classe ouvrière est le facteur décisif du monde nouveau.

» Pendant la guerre, la tâche essentielle était de battre militairement Hitler. A la tâche suprême de vaincre Hitler, tout fut subordonné. Maintes fois les porte-parole de la bourgeoisie au pouvoir ont fait des promesses solennelles pour l'après-guerre. L'heure est venue de passer des promesses aux réalisations. La solidarité nationale doit prendre la forme de la justice sociale.

» Pour battre Hitler, une large collaboration de tous les adversaires du fascisme s'est établie dans le monde. Une collaboration de classes, unissant dans le même front de la liberté, communistes, socialistes, libéraux, catholiques et protestants, grands capitalistes conservateurs anglais et américains. Mais les raisons, les mobiles de la lutte étaient divers. La collaboration de tous les adversaires de l'hitlérisme se réalisa donc malgré la diversité des motifs, malgré l'opposition des intérêts de classe.

» Mais ce serait une fausse perspective d'en conclure que cette collaboration des classes du temps de guerre eût inauguré une ère nouvelle dans l'histoire et que le capitalisme monopoliste, les trusts,

l'impérialisme, fussent déjà liquidés par la seule présence de l'URSS et des gouvernements populaires nés des mouvements de résistance. Nous devons, sur ce point, nous séparer nettement des théories nouvelles antimarxistes lancées par le secrétaire du Parti communiste américain, Browder, reprises, approfondies et prolongées par la Fédération des Partis du Travail en Suisse. »

### 1948 : L'exemple de Tito

*Jun 1948 a marqué la disgrâce de Tito et l'exclusion des communistes yougoslaves du Cominform. Humbert-Droz en tire les appréciations suivantes :*

« Le Cominform vient de condamner Tito. Les termes de l'excommunication sont d'une rare violence, les accusations, d'une extrême gravité. On lui reproche son nationalisme, l'abandon de la démocratie et de la liberté de critique, l'introduction d'un régime de terreur ottoman, des concessions trop grandes au Front populaire et des complaisances coupables envers les paysans. (...) Nous n'entendons pas ici prendre parti pour Tito contre Staline, ou pour Staline contre Tito, car il s'agit bien d'une lutte entre les deux maréchaux communistes (...) Remarquons seulement que Tito n'a fait qu'appliquer, pour consolider son pouvoir personnel, les méthodes éprouvées par Staline (...) Tous les reproches adressés par le Cominform à Tito sont des accusations qui se retournent contre ceux qui les ont prononcées et inspirées. Si Tito était resté un instrument docile du Kremlin et avait accepté sa subordination à l'égard de Staline, personne n'aurait critiqué ni son nationalisme, ni sa terreur ottomane (...).

» Le conflit Staline-Tito montre à tous les socialistes où conduit l'abandon des principes démocratiques et internationalistes dans le mouvement ouvrier : au culte et au pouvoir personnels. »

### 1955 : Désarmer ou périr

*A propos de désarmement, le 10 mars 1955, sous le titre « Désarmer ou périr » :*

« Désarmer ou périr — tel est le dilemme qui se pose à l'humanité. (...) A l'Est comme à l'Ouest on continue la course insensée aux armements thermo-nucléaires, comme si tous les gouvernements, sourds à la voix de la raison et à celle de la conscience, étaient pris d'une folie collective de destruction (...)

» On prétend vouloir intimider seulement l'adversaire et prévenir une agression. Mais n'a-t-on pas entretenu les mêmes illusions à la veille de la première et de la deuxième guerre mondiale ? L'expérience du dernier demi-siècle n'est-elle pas suffisante pour apprendre aux peuples qu'on n'assure pas la paix en préparant la guerre et que la menace et la crainte ne peuvent créer une détente internationale et une cohabitation pacifique entre les peuples ?

» Désarmer ou périr ! »

### 1957 : La Révolution d'Octobre bafouée

*Pour le socialisme, l'exemple russe est-il valable ? (18 juillet 1957) :*

« Les pays sous domination communiste ont suivi l'exemple russe où les entreprises privées sont devenues propriété de l'Etat, seul patron désormais dictant souverainement les conditions de travail, les prix et les salaires, et exerçant un monopole absolu sur la production et la répartition des marchandises. Ce monopole permet à l'Etat patron non seulement d'augmenter selon son bon plaisir la marge de profits encaissés par lui, mais encore de considérer tout mouvement de revendication de ses salariés comme un acte de haute trahison, passible de lourdes peines de prison, ou de la peine de mort. Les syndicats domestiqués, au lieu de défendre les intérêts des travailleurs, représentent contre eux les intérêts de l'Etat.

» C'est ainsi qu'est né un régime économique nouveau, régime ayant aboli la propriété privée, mais ayant réalisé le capitalisme d'Etat. L'ouvrier est resté le salarié, le prolétaire. Il a perdu même le droit de contrôle qu'il avait acquis au cours de la Révolution d'Octobre. »

# Entre la Suisse et le Brésil, des relations commerciales de rêve

Plus de deux cents sociétés suisses présentent leurs produits à la Foire industrielle suisse de Sao Paulo, du 22 novembre au 2 décembre. Cette exposition est, dans le genre, la plus grande jamais réalisée par la Suisse à l'étranger. Mais ce n'est pas seulement sa taille qui lui donne son importance. C'est avant tout sa signification politique. En effet, cette Expo doit être un tournant dans les relations du capitalisme helvétique, et du pouvoir politique qui le soutient, avec les pays en voie de développement. Qu'on en juge !

## Egalité des échanges commerciaux

On sait que les exportations de produits suisses vers le Brésil ont cru ces dernières années (sous la dictature qui y règne) beaucoup plus rapidement que les importations de produits brésiliens chez nous<sup>1</sup>. D'où une considérable aggravation de l'inégalité des échanges commerciaux.

A l'occasion de l'expo de Sao Paulo, les ténors de notre économie, de concert avec nos autorités fédérales, annonceront leur volonté de mettre un terme à cette exploitation par une augmentation du volume des achats de produits brésiliens et, si cette mesure est insuffisante, par un don compensatoire destiné aux populations particulièrement déshéritées du nord-est brésilien. De plus, une étude détaillée des prix des produits échangés sera entreprise, sur la base de la quantité de travail investie notamment, de façon à éviter le maintien de prix injustes fondés sur le contrôle du commerce international par les « pays riches ». Un point final donc à la politique des sociétés suisses traditionnellement satisfaites de créer des emplois nouveaux par l'imposition de leur tech-

nologie dans les pays du tiers monde, et des « effets multiplicateurs » de leurs infusions d'argent dans des économies sous-développées.

## Des investissements pour le peuple

Sur la même lancée, une réorientation de la politique d'investissement sera annoncée. Abandonnant son implantation dans les régions proches de Sao Paulo et de Rio, Nestlé créera ses nouvelles unités de production dans le nord-est. Un réseau de vente serré y sera mis en place dans les zones les plus pauvres. De même Brown-Boveri cherchera, non plus à profiter de l'expansion de l'industrie automobile pour privilégiés, mais développera au contraire la fabrication de turbines et de machines pour l'intérieur du pays. Ces équipements seront vendus principalement aux coopératives paysannes et aux petites industries, plutôt qu'aux grands latifundistes et à la grande industrie dépendante des monopoles internationaux. De même, Hoffmann-La Roche mettra en sourdine sa production de valium et de librium destinée aux malades nerveux du monde occidental et de la bourgeoisie brésilienne pour concentrer ses efforts dans la lutte contre la schistosomatose, la maladie de Chagas, la tuberculose et d'autres épidémies qui sévissent dans les régions démunies.

Faut-il citer d'autres exemples ? Holderbank et Eternit veilleront à ce que leur production serve à 80 % à la construction d'habitations populaires. Bally (Cortume Carioca) passera commande de son cuir aux petits éleveurs, délaissant les grandes propriétés.

Reste le cas d'Alusuisse, qui a de bonnes intentions, mais ne sait comment les concrétiser. Cette entreprise, traditionnellement embarquée du mauvais côté (voir l'Afrique du Sud, les conditions de son implantation en Australie, son enthousiasme

pour le Brésil des militaires) a du mal à se réorienter. Mais avec l'aide du Conseil fédéral et du Vorort, tout devrait bien tourner...

De grands changements seront aussi annoncés dans les rapports avec les travailleurs brésiliens. Ainsi Brown-Boveri avouera avoir profité de

---

*Dans leur ouvrage paru cette année, « Les investissements industriels suisses au Brésil », Ch. Iffland et A. Stettler montrent que 85 % des investissements industriels suisses ont été réalisés par quatorze grandes firmes. Celles-ci sont, dans l'ordre chronologique de leur implantation au Brésil en tant que sociétés productrices :*

1. Nestlé (1921).
  2. Bally (1925) sous le nom de Cortume Carioca.
  3. Hoffmann-La Roche (1931).
  4. Ciba (1935).
  5. Geigy (1938).
  6. Eternit do Brasil (1941).
  7. Sandoz (1948).
  8. Wander (1948).
  9. Brown-Boveri (1952).
  10. Holderbank (1953).
  11. Sulzer (1954).
  12. Alusuisse (1957).
  13. Sprecher et Schuh (1960).
  14. Maschinenfabrik Oerlikon (1966).
- 

l'abolition par la dictature de la loi protégeant les travailleurs contre les licenciements (1969 : 800 ouvriers BBC sont licenciés, sur un total de 2500. Pour cause de réorganisation...) et toutes les sociétés suisses installées au Brésil garantiront à leurs employés la stabilité de l'emploi.

## Une politique sociale

Un fonds commun sera créé pour faire face aux situations difficiles. Les crédits alloués par la Confédération au titre de garantie aux investissements suisses à l'étranger seront affectés à ce fonds. Les salaires, en particulier le salaire minimum, seront relevés dans toutes les entreprises suisses

---

<sup>1</sup> Importations de produits brésiliens en Suisse. En 1964 : 76,6 millions de francs ; 1972 : 181,6 millions.  
Exportations de produits suisses vers le Brésil. En 1964 : 96,3 millions ; en 1972 : 376,8 millions.



au Brésil, et une progression sera prévue pour rattraper, en termes réels, les salaires suisses au bout de quinze ans. Même traitement pour les autres contributions sociales : l'assistance médicale, les pensions, notamment.

Jusqu'aux transferts de bénéficiaires et aux dividendes versés aux actionnaires qui seront volontairement supprimés (les milieux d'affaires comptent sur le soutien des Eglises pour faire avaler la pilule aux actionnaires helvétiques).

### **Solidarité avec les militants du peuple**

Les directions des entreprises suisses feront discrètement connaître au gouvernement brésilien leur réprobation absolue face aux tortures, aux assassinats policiers, par exemple, perpétrés hier et aujourd'hui encore.

Elles demanderont la libération immédiate des prisonniers politiques. Elles financeront les campagnes d'Amnesty International, du Comité de solidarité avec le peuple brésilien. Elles afficheront dans toutes les usines et centres de vente les appels à la solidarité avec les victimes de la répression (la photo du leader paysan, Manuel da Conceição, apparaîtra dans tous les bureaux directoriaux et les halls de production).

Enfin, les présidents des conseils d'administration signeront collectivement et solennellement, à la clôture de l'exposition de Sao Paulo, l'appel en faveur de Paulo Wright et de ses camarades arrêtés en septembre en même temps que lui.

### **Si vous n'y croyez pas...**

... c'est que vous n'avez pas confiance dans le capitalisme helvétique, c'est que vous avez compris quel est le rôle exact des entreprises suisses implantées au Brésil.

Pour plus d'informations, visitez la « contre-exposition pour le peuple », organisée à Genève par le Comité de solidarité avec le peuple brésilien (Maison de quartier, rue Sainte-Clotilde, Jonction).

## **GENÈVE**

### **Fonds privés pour les écoles publiques**

Les dessins grimpent le long des murs. Au fond de la salle un immense soleil éclabousse de son or la paroi grise. Les grandes fenêtres sont parsemées de petits vitraux de papier colorés, de collages transparents et, sur une grande table, à côté des paniers de jonc, les statuettes de terre attendent sagement la dernière couche de vernis qui fixera leurs couleurs. Nombreuses sont ainsi les classes enfantines qui ressemblent aujourd'hui à de vrais ateliers de travaux manuels et artistiques. Nombreux sont aussi les enfants qui ont trouvé, à ce degré scolaire du moins, la joie d'aller à l'école et le moyen de s'exprimer par le modelage, la peinture ou la musique.

Les parents dont les enfants bénéficient d'un tel enseignement admirent souvent le travail, le goût et la patience des maîtresses enfantines qui cherchent à renouveler leur métier. Il arrive même parfois qu'ils s'en ouvrent directement aux intéressées. Mais ce qu'ils ne savent pas toujours, c'est que cet effort, le corps enseignant, à Genève du moins, le paye en partie de sa poche.

Certes, le département de l'Instruction publique met à disposition un matériel de base, qui doit théoriquement permettre la réalisation des travaux manuels. Mais, malgré quelques progrès ces dernières années, ces fournitures ne conviennent pas toujours, ni en nombre, ni en qualité et ne suffisent pas toujours non plus à stimuler la créativité des enfants, en raison de leur pauvreté fon-

tionnelle. Certes, certaines communes ont amélioré l'équipement en tourne-disque, machines à polycopier, fournitures de bureau, notamment dans les nouveaux bâtiments. Mais trop d'anciennes écoles, particulièrement à Genève-ville, demeurent sous-équipées. Certes, depuis cette année le département de l'Instruction publique alloue une indemnité annuelle de 50 francs pour frais de fournitures aux institutrices et conseille à ces dernières de faire appel au fonds de classe ; maigre somme qui ne saurait suffire, alors qu'il n'est pas exceptionnel qu'une maîtresse enfantine dévouée dépense bon an mal an plus de 500 francs pour sa classe, en frais de matériel qu'elle ne peut défalquer sur sa déclaration d'impôt.

L'enseignement est affaire de vocation, répond-on. C'est un peu vite dit lorsqu'on se trouve avec environ 1700 francs par mois en début de carrière, au bas de l'échelle des traitements du corps enseignant. Alors qu'il suffirait, sans dépenses excessives, d'allouer à chaque maîtresse enfantine un petit crédit de fournitures, dont elle pourrait disposer sur présentation de factures, de prévoir avec les intéressées le matériel lourd et léger dont a besoin une enseignante qui veut animer sa classe et de tenir compte, sur le plan fiscal, des frais professionnels, comme bien d'autres catégories l'ont obtenu, qui sont plus fortunées ! Il est vrai qu'il ne s'agit pas là seulement d'une affaire d'argent, mais d'une question de politique pédagogique aussi.

---

### **A nos lecteurs**

*La presse dite de gauche se porte mal. Il n'est que de lire ces communiqués annonçant disparitions, fusions ou changements de rythme de parution faute de moyens financiers. Les arguments*

*ne manquent donc pas pour justifier l'existence de « Domaine Public », l'accroissement de son audience. Nous ne manquerons pas de vous les rappeler au moment des échéances de fin d'année.*

## La poutre qui est dans votre œil

La Suisse « faux témoin » ?

L'an passé, je me suis vu demander un monologue dramatique par le Théâtre de Bienne-Soleure, qui organisait des spectacles composés de trois pièces en allemand et d'une pièce en français. Cette année, nouvelle demande, cette fois pour une pièce en un acte à trois ou quatre personnages, qui devait être jouée en même temps qu'une pièce en allemand...

### Des frontières caduques

Ceci appelle quelques remarques :

Tout d'abord que le théâtre de Soleure ne craint pas de collaborer avec le théâtre de Bienne (canton de Berne). Voit-on bien Lausanne joindre ses efforts à Genève ou à Neuchâtel ? Tous ceux qui ont eu à s'occuper du plus petit projet intercantonal — revue littéraire, ou artistique, ou politique — savent ce qu'il en est. Avec cette conclusion déplaisante que nos compatriotes appellent le « Kantönligeist », l'esprit de clocher, est infiniment plus développé de ce côté-ci de la Sarine que de l'autre côté.

A quoi s'ajoute le fait qu'on voit mal, qu'on voit assez rarement dans tous les cas, un théâtre romand proposer à son public une pièce en allemand en même temps qu'une pièce en français. Même à Neuchâtel. Même, ou je me trompe fort, à Fribourg ou à Porrentruy.

Donc, les pièces ont été jouées, la première « sauvée » par le jeu de Daniel Fillion, la seconde par la mise en scène de Pierre Rüegg et des trois acteurs qu'il dirigeait, Christiane Vincent, Jean-Marie Verselle et François Schneiter.

J'ai jeté un coup d'œil sur les coupures de presse que m'avait fait parvenir le directeur du théâtre : article dans la NZZ (Zürich), « Die Tat » (Zürich), « Solothurner Zeitung », « National Zeitung »

(Bâle), « Vorwärts », « Weltwoche », « Basler Nachrichten », « Bieler Tagblatt »... Pas d'article, apparemment (mais peut-être ont-ils échappé au directeur du théâtre), dans la presse romande... Posez-vous la question : beaucoup d'articles dans la « Tribune de Lausanne » ou dans « Vingt-quatre Heures », sur ce qui se passe à Neuchâtel, ou La Chaux-de-Fonds, ou Genève ? Beaucoup d'articles sur des pièces *non traduites* d'auteurs *inconnus*, jouées à Delémont ou quelque part dans le Valais ? Beaucoup de critiques susceptibles d'écrire des articles non seulement intelligents, présentant des critiques pertinentes, mais encore généreux, encore une fois pour un inconnu, un « étranger » parlant une autre langue ? Un public pour voir au cours d'une même soirée une œuvre dans sa langue (et même, l'an passé, une œuvre en « Bernerdütsch ») puis une œuvre dans une langue étrangère ?

### Regarder au Nord

Il faut bien le dire : l'ouverture d'esprit, la volonté de passer outre à la barrière des langues, est de leur côté, à eux les « Totos » comme nous disons parfois, et non pas du nôtre. L'esprit *confédéré*, en somme, qui se dit en allemand « *eidgenössisch* », c'est-à-dire « appartenant à ceux qui ont prêté le même serment »...

J. C.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

#### Lassitude

« *Finanz und Wirtschaft* » (87) consacre une page aux problèmes touristiques de Bienne, et en particulier aux difficultés financières de la Maison des congrès. Il note que l'on constate une certaine lassitude dans les organisations nationales dont le rythme jusqu'ici annuel des congrès tend à devenir bi- voir trisannuel. C'est, à notre avis,

une évolution à observer attentivement, car si elle a de gros avantages pratiques, elle renforce le pouvoir des comités.

— Dans un numéro précédent, ce même *bi-hebdomadaire financier* commentait l'augmentation de capital de l'ASUAG. Nous y avons trouvé que la part de la Confédération diminuera encore, passant de 13 à 12 pourcent du capital. La création d'une holding financière de l'Etat n'est pas proche en Suisse.

— La « *Neue Zürcher Zeitung* » (521) a publié intégralement les nouveaux principes adoptés par le Parti radical suisse. Ils portent le titre « *Le libéralisme aujourd'hui* ». Rappelons qu'un groupe de jeunes délégués a réussi, au dernier congrès, à faire adopter une modification légère du passage traitant de la participation des travailleurs aux décisions. Gageons cependant que seuls les syndicats autonomes seront satisfaits de ce texte.

### Diplomatie fédérale

— Interviewé par « *AZ* », Antoine Muheim, conseiller national socialiste de Lucerne, a expliqué pourquoi il refusait d'être candidat à l'investiture du Parti socialiste pour la succession du conseiller fédéral Tschudi. Il rappelle aussi que le groupe socialiste ne compte que 50 membres, alors que l'Assemblée fédérale compte 244 électeurs et qu'il faut considérer ces chiffres en choisissant le candidat.

### La presse française : Paris et la province

— Dans le supplément hebdomadaire de la « *National Zeitung* », l'article de tête est consacré à une réflexion sur l'agressivité, menée sur la lancée de la récente attribution du Nobel à Konrad Lorenz ; en pages intérieures, la suite de la remarquable enquête internationale consacrée à la presse à l'étranger (cette fois, Paris et la province française).

— Dans le magazine du « *Tages Anzeiger* », un reportage sur le Portugal, puissance coloniale.

## Une brèche

« Toute vérité est bonne à dire. Il y a beaucoup de vrai dans les arguments de « Kritisches Oberwallis ». Le Conseil d'Etat s'est penché très sérieusement sur la résolution en huit points que le Mouvement lui a adressée récemment », déclarait jeudi dernier devant le Grand Conseil valaisan le conseiller d'Etat Bender parlant de l'opuscule sur les prisons valaisannes présenté par ledit mouvement.

### Travail de longue haleine

Quel chemin parcouru depuis le début de l'affaire ! A l'origine, il y eut cette lettre de détenu parue dans le « Walliser Bote » en décembre 1972 et qui affirmait qu'au pénitencier de Crêtelongue (Sion) les détenus recevaient un salaire de Fr. 1.60 par jour pour une journée de travail de 9 heures en été et de 7 ½ heures en hiver, somme qui était encore amputée lors de l'achat de papier hygiénique.

Immédiatement, malgré les ricanements du « Nouvelliste », « Kritisches Oberwallis » lançait un groupe de travail sur le problème du pénitencier. Ce groupe contestataire, largement représentatif des milieux jeunes et libéraux du Valais suisse allemand, présentait son rapport à fin octobre 1973 à Brigue devant une assemblée de plus de 400 personnes.

### Le régime pénitentiaire en question

Ce document intitulé « Strafvollzug » (L'exécution des peines) reprend, dans le cadre valaisan, la dénonciation d'un régime pénitentiaire qui aboutit à un avilissement des détenus et rend aléatoire une réinsertion future dans la vie normale.

A cela s'ajoute un diagnostic plus nettement local : à Crêtelongue, bâtiment particulièrement inhospitalier, les alcooliques et les mineurs de moins de 18 ans cohabitent avec les « chevaux de retour ». Il n'existe en Valais ni juge pour enfants, ni établissement pénitenciaire spécialisé pour enfants et adolescents. Les psychologues et les assistants sociaux brillent également par leur absence.

Critiques majeures ! Mais la dénonciation de « Kritisches Oberwallis » culmine cependant dans une mise au pilori de l'internement administratif. Pendant une année ou deux, il est possible en effet, sans le moindre jugement, d'interner des gens qui n'ont pas de moyens de subsistance ou qui risquent de dépendre de la charité publique : les vagabonds, les alcooliques, tous les marginaux ou ceux qu'une société considère comme tels. Cet internement peut être prolongé. Seules les autorités administratives peuvent recevoir les recours. En date du 20 mars 1972, Crêtelongue détenait dix personnes au titre de l'internement administratif.

### Un salutaire démenti

Le Valais nous surprend. On y voit d'un côté un mouvement non officiel et profondément critique engager un dialogue fructueux avec les autorités en place. D'un autre côté, la même affaire met en lumière la faiblesse d'une presse que l'on croyait bien assise : le « Nouvelliste » n'avait-il pas traité du sujet dans des articles dont les titres étaient les suivants, « Pauvres gosses... », « La Plaisanterie a assez duré », et « La plaisanterie continue » ? Le Valais devra un jour faire le bilan de ce qu'il doit au « Nouvelliste » : à l'intérieur du canton l'infantilisation de ses lecteurs, à l'extérieur la diffusion d'une image caricaturale du Valaisan imperméable à toute remise en question. Un salutaire démenti, que ce débat amorcé par Kritisches Oberwallis.

## Le Chili aujourd'hui

*« Dans l'île de Quiriquina, l'un des camps de concentration ouverts par la junte, j'ai vécu les jours les plus horribles de ma vie. Dès notre arrivée, les gardiens nous ont fait tenir debout les mains sur la nuque de 6 heures du matin à 21 heures. (...) »*

*« Tout cela n'était en fait qu'une préparation, car bien pires furent les interrogatoires, suivis de tortures si inhumaines que l'on a peine à les imaginer, étant entendu qu'aucun journaliste ne put jamais en témoigner : courant électrique aux organes génitaux, coups avec des sacs mouillés, immersion dans des cuves remplies d'excréments, arrachage des ongles et brûlure des cheveux. »*

*« Ceux qui avaient participé à des actions de résistance avaient les doigts, les bras, les mains, les oreilles ou les organes génitaux coupés, ou bien les yeux arrachés. Alors qu'ils perdaient déjà leur sang, on les transperçait avec une baïonnette jusqu'à ce qu'ils expirent. Tout se faisait devant nous pour nous impressionner. Je jure que tout cela est vrai : je l'ai vu de mes propres yeux. Les marques de mon corps sont là pour en témoigner. »*

Extraits du « Monde » (13 novembre 1973). Un témoignage sur la répression au Chili.

*Nous ne pouvons pas éviter la réalité quotidienne chilienne actuelle. Ce témoignage peut nous empêcher de nous résigner devant l'atrocité de la répression pratiquée par les maîtres du Chili. Et pourtant, nous avons hésité, en comité de rédaction, à reproduire ces quelques lignes intolérables : les moyens de communication de masse n'ont-ils pas abusé, à fins commerciales, de tels récits, au point de les rendre banals, peu crédibles, objets délicieux de consommation frissonnante, prétextes à absentéisme ? Nous ne conclurons donc pas en vous donnant la liste des « comités Chili », leurs adresses et comptes de chèques respectifs. Cherchez-les !*



## La guerre de 80 ans

*L'assurance-maladie et accidents est la branche la plus ancienne de la sécurité sociale en Suisse. C'est aussi celle qui de tout temps a donné lieu aux controverses les plus violentes. Actuellement, pour combattre l'initiative socialiste déposée en 1970, les Chambres fédérales élaborent un projet de nouvel article constitutionnel. Le Conseil des Etats s'en est occupé lors de la session d'automne. Au mois de décembre, ce sera au tour du Conseil national.*

*Pour permettre une meilleure compréhension des enjeux il nous a paru utile de faire un bref rappel historique de ce domaine peu connu, et qui reste un des serpents de mer de la vie politique de notre pays.*

La base constitutionnelle de l'assurance-maladie et accidents date de 1890. L'article 34 bis stipule : La « Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie, en tenant compte des caisses de secours existantes. Elle peut déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories déterminées de citoyens. »

### Déjà en 1900...

Il a fallu attendre vingt-quatre ans pour qu'une loi d'application soit mise en vigueur. Une première tentative, la loi Forrer, fut rejetée en référendum en 1900; elle prévoyait l'obligation de s'assurer pour les classes les plus défavorisées et la création de caisses publiques. Le second projet, qui abandonnait et l'obligation et les caisses publiques, fut tout de même combattu par un référendum, mais accepté en 1912 par 288 000 « oui » contre 241 000 « non ».

La loi entrée en vigueur en 1914 est en fait une loi de subventionnement. Elle permet à la Confé-

dération de verser des contributions aux caisses reconnues, c'est-à-dire à celles qui remplissent certaines conditions (prestations minima, conditions d'admission, sécurité financière). Elle autorise les cantons à déclarer l'assurance obligatoire pour tout ou partie de la population; elle règle les rapports entre caisses d'une part, médecins et pharmaciens d'autre part.

C'est sous l'égide de cette loi, pratiquement inchangée jusqu'en 1964, que l'assurance-maladie et accidents s'est développée en Suisse.

1915 : 535 caisses reconnues, 395 000 assurés ;  
1962 : 1069 caisses reconnues (4 829 000 assurés) dont un cinquième sont des caisses publiques (cantons, communes) et un tiers des caisses d'entreprises. Il faut relever pourtant que 44 caisses seulement (sur 1069) regroupent 77 % de tous les assurés. En 1962 elles ont encaissé des primes pour un montant de 710 millions (81 % par les assurés, 13 % par les pouvoirs publics et 2 % par le patronat). Il faut noter aussi le développement rapide des assurances privées non subventionnées qui ont vu leurs primes passer de 8,7 millions en 1953 à 51,3 millions en 1963.

La loi entrée en vigueur en 1914, si elle a régi l'assurance-maladie durant cinquante ans, a pourtant subi des assauts répétés au cours de cette période.

En 1919 déjà, le gouvernement charge l'Office fédéral des assurances sociales de mettre en marche une procédure de révision. Jusqu'en 1945, on constate de nombreuses tentatives pour introduire l'obligation, un droit médical, le développement des prestations, l'augmentation des contributions publiques, l'assurance-maternité et l'assurance contre la tuberculose. Faute d'un accord entre les organisations intéressées, aucun de ces projets n'atteint le stade parlementaire.

### 1947 : l'idée d'une révision totale

En 1947 une commission d'experts s'attelle à la révision totale de la loi. Elle propose notamment l'assurance obligatoire pour les petits revenus.

Mais en 1948 le peuple rejette en référendum une tentative de rendre obligatoire l'assurance contre la tuberculose. Le gouvernement retire alors le projet d'assurance-maladie.

Une nouvelle commission d'experts prépare, en 1952 et 1953, un projet où seule l'assurance-maternité serait obligatoire. La procédure de consultation (1954-1955) qui voit plus de 100 organisations donner leur avis, révèle des antagonismes profonds. La procédure de révision est de nouveau interrompue.

### Premier pas : un catalogue

Entre 1958 et 1960, l'Office fédéral des assurances sociales entreprend des conversations bilatérales avec les caisses-maladie et les médecins. Ses conclusions : seule une révision partielle sans obligation d'assurance permettrait à un projet de ne pas sombrer en votation référendaire. En 1960 l'office publie un catalogue de principes fondamentaux; dans la mesure où les sujets brûlants (obligation et droit médical) n'y figuraient pas, le catalogue recueillit l'adhésion la plus large de tous les milieux.

### L'empreinte de Tschudi

Désormais la procédure va s'accélérer. On peut y voir la marque du conseiller fédéral Tschudi, à la tête du Département de l'intérieur depuis 1959. Spécialiste des assurances sociales, le magistrat socialiste publie un projet de loi quatre mois seulement après la fin de la procédure de consultation.

Entre le 17 août 1961 et le 13 mars 1964 on va assister à un ballet entre les commissions des deux Chambres d'une part, les médecins et les caisses-maladie d'autre part.

Nous verrons dans un prochain article quelle fut la portée de cette révision partielle et pourquoi quelques années plus tard déjà on a remis sur le tapis le problème d'une refonte totale de l'assurance maladie et accident.